

Qualité des eaux : l'état des lieux 2019 et perspectives pour 2027

Dossier de la rédaction de H2o
December 2019

L'état des lieux 2019 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie a été approuvé, le 4 décembre, à l'unanimité, par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Patricia Blanc, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en présente le principal résultat : « Les indicateurs constants, le nombre de cours d'eau en bon état écologique a augmenté de 8 %. C'est la preuve que les efforts paient : ils sont menés sur les territoires, notamment sur la réduction des macropolluants, sur la restauration de l'hydromorphologie des rivières ou la modernisation des systèmes d'épuration », précise-t-elle.

On constate des progrès depuis le précédent état des lieux réalisé en 2013. Ainsi, tandis que le PIB du bassin augmentait de 7,6 %, le nombre de cours d'eau dégradés baissait de 5 %. Ces progrès sont le fruit de l'implication de l'ensemble des acteurs pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (polluants, prélèvements, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral). Par exemple, les résultats montrent une baisse nette de la pollution domestique grâce à la modernisation des stations d'épuration ; par ailleurs 1 000 kilomètres de cours d'eau côtiers normands sont désormais accessibles aux saumons de l'Atlantique grâce à la restauration des cours d'eau. Cependant, d'autres données atténuent ce bilan encourageant : la morphologie des rivières reste altérée et des produits phytosanitaires sont omniprésents dans la très grande majorité des cours d'eau et eaux souterraines. La progression reste donc trop lente pour permettre l'atteinte du bon état sur tous les cours d'eau du bassin à l'achèvement de la directive-cadre sur l'eau (2027), compte tenu notamment de l'augmentation des pressions démographiques et économiques, des conséquences du changement climatique, et de l'utilisation toujours soutenue de produits phytosanitaires. Les experts estiment que si nous n'engagions plus de nouvelles actions de protection des eaux, le taux de masses d'eau en bon état chuterait à 18 % en 2027 pour 32 % aujourd'hui. Jérôme Goellner, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France, ajoute : « Par ailleurs, l'état des lieux montre qu'il existe un risque de dégradation de l'équilibre entre les ressources en eau et les besoins, aggravé par le changement climatique attendu. Le futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux devra pondre cet enjeu. » Ce constat rend d'autant plus nécessaire la mise en œuvre de la feuille de route des Assises de l'eau, adoptée en juillet dernier. Elles visent à adapter la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique dans une mobilisation volontariste « pour aller plus vite et plus loin ». Pour cela, le comité de bassin Seine-Normandie construit actuellement le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin pour la période 2022-2027 qui déterminera les efforts à consentir pour atteindre les objectifs de bon état des eaux. Ces efforts seront traduits dans le programme de mesures qui l'accompagne.

Cartes et infographies - dossier de presse